



litige avec la compagnie des eaux

Par **cradiboum**, le **05/05/2011** à **11:31**

Bonjour!

Nous avons un gros différent avec l'opérateur de notre département, suite à une fuite impossible à déceler, il nous réclame le paiement d'une très grosse facture. Nous souhaiterions avoir une aide enfin de savoir si il y a un recours possible pour faire facturer une moyenne par rapport à la somme qu'il nous réclame. Je donnerai plus d'informations sur les démarches déjà engagées dès que j'aurai des suggestions ! Merci d'avance

Par **Domil**, le **05/05/2011** à **13:08**

La fuite est après votre compteur, vous avez donc consommé l'eau, vous devez la payer. Voyez avec votre assurance si ça fait partie des garanties contractées. Encore et toujours : relever son compteur tous les mois pour déceler une fuite avant la facture catastrophique.